Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 7 février 2020

DCS04-2020

Le vendredi 7 février 2019, à 12 h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 janvier 2020, dans sa composition *"Réseau"*, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Membres en exercice : 154
Quorum : 78
Présents : 59
Pouvoirs : 32
Votants: 91

Date de convocation : 29/01/20

BUDGET PRIMITIF 2020

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, M. Christian DELBRUEL, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Bruno HITIER, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Martine VINCENT

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François-Paul GILAS, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Jean-Paul SOULBIEU

Communauté de Communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON, M. Philippe PESQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Jean-Paul MONTAGNE

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN), M. Patrice COLBERT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), Mme Edith HEUZE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Pascal JOUIN (pouvoir à Mme Annick FARCY), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Joël SUZANNE), M. Dominique VINOT-BATTISTONI (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Communauté d'Agglomération St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoït ARRIVE (pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Jean-Paul SOULBIEU), M. Dany TARGAT (pouvoir à M. François-Paul GILAS)

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DEHAYES (pouvoir à M. Christian DELBRUEL)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Gilles MALOISEL), Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Jean-Michel PASTOR)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Bernard LEBLANC)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD (pouvoir à M. Franck JOUY), M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNI), M. Claude LETEURTRE (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE (pouvoir à M. Laurent PAGNY), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : Mme Anne BOISSEL (pouvoir à M. Jean-Paul MONTAGNE)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Michel BAR)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à M. Gérard COULON), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Henri LOUVARD), M. Philippe VAN HOORNE (pouvoir à M. Jean-Claude BRETEAU)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Lionel POULLIAS, M. Didier AUXEPAULES (délégué suppléant), M. Laurant MATA (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Guy CHOLOT, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE, M. Alain PINABEL, Mme Nicole BELLIOT (déléguée suppléante), M. Arnaud CATHERINE (délégué suppléant)

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Eric MACE

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET

Conseil Départemental du Calvados : Mme Sylvie JACQ (déléguée suppléante)

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

BUDGET PRIMITIF 2020

Exposé :

Le comité syndical qui s'est réuni le 13 décembre 2019 pour débattre des orientations budgétaires pour l'année 2020 conformément aux articles L.2312-1 et suivants du CGCT.

Le BP 2020 est établi conformément à ces orientations et en particulier celles relatives au maintien du montant des contributions 2020 par habitant des EPCI et collectivités membres du syndicat mixte, à un niveau identique à celui de 2019, soit :

- 10 cts d'€ pour la cotisation de base pour les EPCI membres du socle et du réseau
- 90 cts d'€ pour la cotisation SCOT pour les EPCI membres du « socle » concernés
- 86 cts d'€ pour la cotisation actions du « Socle » des EPCI concernés
- 15 cts d'€ pour la cotisation pour le PCAET pour les membres du socle concernés.

- pour les conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est forfaitairement fixée à :

- 10 000 € pour le Calvados,
- 6 000 € pour la Manche
- et 4 000 € pour l'Orne

Nos statuts énoncent :

- D'une part que :
  « ...la contribution des EPCI est exprimée en euros par habitants. ***Elle est donc proportionnelle au nombre d'habitants recensés sur le territoire de chaque membre. Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif.***

- Et d'autre part que :

  « ....En revanche la contribution des départements est exprimée forfaitairement, indépendamment du nombre d'habitants. Le chiffre de population à prendre en compte est le dernier chiffre de population DGF (définition INSEE) au moment du vote du budget. »

Il résulte donc de ces dispositions que la population DGF 2019 de chaque EPCI, recensés sur son territoire au 1er janvier 2020, doit être prise en compte pour le calcul des cotisations.

La cotisation prendra en compte les modifications de périmètre des EPCI membres au 1er janvier 2020, à savoir l'intégration de nouvelles communes et inversement.

Ainsi le tableau des cotisations distingue d'une part les niveaux d'adhésion (Uniquement Réseau, adhésion également au SCOT, adhésion au SOCLE, adhésion actions, adhésion PCAET).

Il est par ailleurs rappelé qu'en application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

L'article R2313-8 du CGCT indique que ces données sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe.

Une annexe A répond à cette obligation.

Proposition :

Il est proposé au comité syndical **D'APPROUVER** le budget primitif 2020, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Sa vue d'ensemble est la suivante :

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 622 076,41	1 363 325,10
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 258 751,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 622 076,41	1 622 076,41

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	516 360,60	248 235,20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	7 880,00	
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 276 005,40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	524 240,60	524 240,60

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	2 146 317,01	2 146 317,01

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

La présentation par chapitres est la suivante :

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	**A2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP + DM (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	395 930,34	0,00	429 121,21	429 121,21	429 121,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	650 000,00	0,00	649 150,00	649 150,00	649 150,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	265 000,00	0,00	261 500,00	261 500,00	261 500,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 300 930,34	0,00	1 339 771,21	1 339 771,21	1 339 771,21
66	Charges financières		0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		39 570,00	39 570,00	39 570,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 340 930,34	0,00	1 385 841,21	1 385 841,21	1 385 841,21
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*260 424,05*		*236 235,20*	*236 235,20*	*236 235,20*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*260 424,05*		*236 235,20*	*236 235,20*	*236 235,20*
	TOTAL	1 601 354,39	0,00	1 622 076,41	1 622 076,41	1 622 076,41
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 622 076,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP + DM (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 098 738,00	0,00	1 167 005,00	1 167 005,00	1 167 005,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 098 738,00	0,00	1 175 205,00	1 175 205,00	1 175 205,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 098 738,00	0,00	1 175 205,00	1 175 205,00	1 175 205,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*32 982,90*		*188 120,10*	*188 120,10*	*188 120,10*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	*32 982,90*		*188 120,10*	*188 120,10*	*188 120,10*
	TOTAL	1 131 720,90	0,00	1 363 325,10	1 363 325,10	1 363 325,10
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	258 751,31
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 622 076,41

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	48 115,10

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	**A3**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP + DM (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	362 295,77	7 880,00	275 780,50		283 660,50
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	21 500,00	0,00	21 500,00		21 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	25 960,00	0,00	25 960,00		25 960,00
	Total des dépenses d'équipement	409 755,77	7 880,00	323 240,50		331 120,50
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	414 755,77	7 880,00	328 240,50		336 120,50
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*32 982,90*		*188 120,10*		*188 120,10*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	*32 982,90*		*188 120,10*		*188 120,10*
	TOTAL	447 738,67	7 880,00	516 360,60		524 240,60

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 240,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP + DM (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	125 620,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	125 620,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 876,64	0,00	12 000,00		12 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	6 876,64	0,00	12 000,00		12 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	132 496,64	0,00	12 000,00		12 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			0,00		0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*260 424,05*		*236 235,20*		*236 235,20*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*260 424,05*		*236 235,20*		*236 235,20*
	TOTAL	393 120,69	0,00	248 235,20		248 235,20

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	276 005,40
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 240,60

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	48 115,10

Il est proposé de le voter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opérations.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

Il est précisé d'une part :

- Que le budget primitif 2019 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT :

  « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice »

  L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est positif à hauteur de 48 115,10 €.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS45-2017 du comité syndical en date du 22 décembre 2017 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 28 janvier 2020,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical le 13 décembre 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes de membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2020 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des cotisations suivantes :

  - 10 cts d'€ pour la cotisation de base pour les EPCI membres du socle et du réseau
  - 90 cts d'€ pour la cotisation SCOT pour les EPCI membres du « socle » concernés
  - 86 cts d'€ pour la cotisation actions du « Socle » des EPCI concernés
  - 15 cts d'€ pour la cotisation pour le PCAET pour les membres du socle concernés.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

- pour les conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la cotisation de base en tant que membres du réseau est forfaitairement fixée à :

- 10 000 € pour le Calvados,
- 6 000 € pour la Manche
- et 4 000 € pour l'Orne

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

ANNEXE A

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Ces informations financières essentielles sont en partie extraites du rapport annexé au Débat d'orientation budgétaire du 13 décembre 2019.

Chapitre 011 : *Les dépenses du syndicat sont essentiellement des dépenses liées à location de 100 m2 et des charges afférentes (courrier, téléphone, photocopies), à l'organisation des assemblées et réunions (Affranchissements et réceptions), et aux autres frais de fonctionnement inhérents à une petite structure (deux véhicules, externalisation de certaines prestations). Le besoin actuel de surfaces de travail, stockage, reprographie et espace d'accueil/convivialité porte sur 200 m2, ce qui conduit à une augmentation des charges dans ce domaine. Ce besoin est pris en compte en chapitre 011 et en chapitre 21 (installations et mobilier) du budget. Le syndicat fait également appel à des prestataires externes en matière juridique, de communication ou de conseil.*

Chapitre 012 : *Le budget primitif 2020 est établi sur la base d'une estimation inchangée des charges de personnel de 649 150 euros, estimée sur la base du tableau des effectifs actuels, de l'imputation au chapitre 012 « charges de personnel » des chèques-déjeuner, précédemment imputés en charges générales, du glissement-vieillesse-technicité (GVT), de la position des agents (retour de congé parental) et d'arbitrages à rendre par la commission « administration générale » sur le fonctionnement général du Pôle métropolitain.*

Le montant des participations, atténuant cette charge de personnel est, à ce stade, estimé à 95 000 euros pour Leader et MMIAH 2019 et Actimmo 2020 dans notre projection budgétaire. (Chapitre 74)

La charge nette « plafond » de personnel serait donc de 554 415 euros au titre de l'exercice 2020. La recherche de financement des postes de chargé de mission se poursuit dans le cadre de nos dossiers européens et l'obtention d'un financement complémentaire viendrait atténuer encore cette charge.

Le personnel affecté au fonctionnement est le suivant :

ETAT DU PERSONNEL au 01/01/2020

Titulaires

Catégorie	Titulaire	Grade/poste	Effectif Budgetaire	Effectif Budgetaire TNC	Effectif Pourvu		
B	*ADM*	*Rédacteur gestionnaire financière et ressources humaines*	*1*	*0*	*0*		
A	ADM	Chargé de mission politiques contractuelles - attaché	1	0	1		
C	ADM	Adjoint administratif (gestion finances et RH)	1	0	1		
A	ADM	Chargé de mission urbanisme - attaché	1	0	1		
A	ADM	D.G.S 80 000 hab - 150 000	1	0	1		
C	*ADM*	*Adjoint Administratif (gestion des assemblées)*	*1*	*0*	*0*		
B	*TECH*	*Technicien Supérieur*	*1*	*0*	*0*		
A	ADM	responsable administratif et financier	0	1	0		
B	ADM	Rédacteur - assistante de direction (gestion des assemblée)	1	0	1		
A	TECH	Ingénieur en chef Hors classe	1	0	0		

Contractuels

Catégorie	Non Titulaire	Grade/poste	Effectif Budgetaire	Effectif Budgetaire TNC	Effectif Pourvu	Nature du contrat	
A	ADM	Chargé de mission LEADER	1	0	1	CDD	Art 3-3.2
B	ADM	Gestionnaire LEADER	1	0	1	CDD	Art 3-2
A	ADM	Chargé de mission politiques contractuelles	1	0	1	CDI	transfert de personnel
A	TECH	Chargé de mission Environnement	1	0	1	CDI	Art 3-3.2
A	*TECH*	*Chargé de mission PCAET - Ingénieur*	*0*	*1*	*0*	*Autres*	*Art 3-3.2*
A	*ADM*	*Chargé de mission INTERREG MMIAH*	*1*	*0*	*0*	*CDD*	*Art 3-3.2*
A	ADM	Chargé de mission réseau	1	0	1	CDD	Art 3-3.2
B	ADM	Chargé de mission LEADER	1	0	1	CDI	transfert de personnel

Chapitre 65 : *Le budget 2019 est établi sur la base d'une orientation de stabilité de ces contributions extérieures. Nous contribuons financièrement à des organismes extérieurs (chapitre 65) auxquels nous*

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS04_2020-DE

adhérons. La contribution à l'AUCAME est d'un montant estimé de 260 876 euros. Le reste des participations est affecté en fonctionnement au 011 et évolue avec le périmètre.

Chapitre 66 : La ligne de trésorerie occasionnera des charges financières pour son utilisation, soit 1 500 €.

Tableau annexe des participations à des organismes extérieurs :

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
ANPP		Sans fiscalité propre	600,00
Association de préfiguration des plages du débarquement		Sans fiscalité propre	100,00
Association OLONN	20/12/2013	Sans fiscalité propre	6 400,00
CAUE		Sans fiscalité propre	800,00
Fédération Nationale des SCOT	14/01/2011	Sans fiscalité propre	3 638,00
LEADER FRANCE		Sans fiscalité propre	600,00

S'agissant des recettes et en particulier du ***chapitre 74*** :

L'évolution du périmètre des EPCI membres à ce jour, conduit à calculer un montant de 899 300 € pour les contributions sur la base d'un tableau des cotisations, soit 132 700 € pour la cotisation de base socle et réseau, 348 700 € pour la cotisation actions, 338 200 € pour la cotisation SCOT et 59 700 € pour la cotisation PCAET et pour les départements : 20 000 €. Les autres recettes sont relatives au financement de certains postes en personnel. (Voir supra).

La section d'investissement prévoit principalement les inscriptions nécessaires ***(chapitre 20),*** *à des dépenses liées au SCOT pour un montant 43 000 € et une provision pour frais d'études.*

Les opérations d'ordre constatent l'amortissement du matériel, du mobilier, des frais d'études et de logiciels. ***(Chapitres 040, 041)***

Aucun emprunt ni recours à l'emprunt n'est nécessaire.